



Communiqué de presse

92/21

Montreuil, le 26 juillet 2021.

La CGT a voté contre le projet de décret relatif au temps de travail et à l'organisation du travail

Suite au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 22 juillet dernier, la CGT a voté contre le projet de décret qui introduit dans la FPH 11 heures consécutives minimum de repos quotidien entre deux prises de poste et l'annualisation du temps de travail par la contractualisation des heures supplémentaires majorées.

La CGT, qui reste sur la même ligne de conduite des CSFPH résultant du Ségur, refuse de prendre part au vote sur les grilles de salaires qui ne correspondent pas à la reconnaissance de la qualification ni à l'engagement de la responsabilité des professionnel.le.s.

En effet, la CGT n'a pas signé le Ségur en 2020 et continue de porter les mêmes revendications : 300 euros minimum pour tou.te.s, arrêt des fermetures de lit, embauches massives...

Les réponses données ne correspondent en rien aux attentes des agent.e.s.

Pour toutes ces raisons, la CGT continuera à défendre en CSFPH l'avenir des agent.e.s et ne cautionnera pas certains décrets présentés qui ne visent qu'à mettre en application la loi de transformation de la fonction publique sans prendre en compte les particularités de chaque versant.